



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Démographie et questions sociales »**

Réunion du 11 juin 2025

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité
Indice des prix à la consommation (IPC)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Indice des prix à la consommation (IPC)
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	<p>L'IPC couvre la consommation finale effective en biens et services marchands sur le territoire national.</p> <p>L'IPC harmonisé (IPCH) couvre la dépense monétaire de consommation finale des ménages au sens du règlement européen n°2016/792 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, complété par l'acte délégué 2024/3159 portant spécifiquement sur le changement de base (« règlement IPCH »).</p> <p>Sont exclus conformément à ce règlement, les transactions entre ménages à l'exception des loyers versés par les locataires à des propriétaires, ainsi que les biens et services suivants : les stupéfiants, la prostitution, l'assurance-vie et les SIFIM.</p>
Champ géographique	L'enquête est réalisée sur l'ensemble du territoire français (France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer).

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Pas de questionnaire en propre. L'information (prix et caractéristiques du produit) est collectée directement par l'Insee dans les points de vente, sur Internet ou par transmission de données à l'Insee.
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	<p>L'IPC et l'IPCH sont des instruments de mesure de l'inflation. Ils permettent d'estimer, entre deux périodes, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. Ils constituent une mesure synthétique de l'évolution « pure » de prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits consommés.</p> <p>Les indices de prix sont utilisés pour des besoins économiques et sociaux (études, recherche, utilisation pour la comptabilité nationale, indexations contractuelles, revalorisations, etc.).</p>

Thèmes du (ou des) questionnaires	Prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire.
Historique	<p>La première génération d'indices des prix date de 1914. Au cours du temps, le champ de l'IPC s'est élargi tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte.</p> <p>L'IPC base 2025 constitue la 9e génération d'indice. Il couvre l'ensemble du territoire (France métropolitaine et chacun des départements et régions d'outre-mer). Il entre en vigueur en janvier 2026. Ce changement de base s'accompagne d'un changement de nomenclature prévu au plan international, d'un changement de l'échantillon des unités urbaines dans lesquelles les prix sont collectés dans les points de vente physiques par les enquêteurs de l'Insee et d'un accroissement de la collecte de prix sur Internet.</p> <p>Depuis janvier 2016, l'Insee publie un indice provisoire à la fin de chaque mois et l'indice définitif en milieu de mois suivant, comme le prévoit le règlement IPCH.</p> <p>Si l'IPC existe de longue date, de nombreuses modifications touchant la collecte sont intervenues. Outre le changement de l'échantillon des unités urbaines dans lesquelles les prix seront collectés en 2026, il faut noter le poids croissant des prix collectés en dehors de cet échantillon :</p> <p>La collecte sur Internet, qu'elle soit manuelle ou assistée par ordinateur (moissonnage - « web scraping ») s'accroît avec des relevés qui seront désormais réalisés par des enquêteurs de l'Insee</p> <p>L'utilisation de données de transaction, données privées, avec en particulier l'utilisation des données de caisse de la grande distribution à prédominance alimentaire effective depuis janvier 2020 (arrêté du 13 avril 2017 modifié rendant obligatoire la transmission de données par voie électronique à des fins de statistique publique. JO n°103 du 2 mai 2017).</p>
Faits marquants précédentes éditions	
Concertation	<p>L'indice des prix à la consommation est présenté tous les 5 ans au Cnis. Lors d'évolutions importantes comme l'utilisation des données de caisse, des échanges nombreux ont également lieu dans le cadre du Cnis.</p> <p>Un comité d'utilisateurs composé de partenaires sociaux, de chercheurs, d'institutionnels, d'économistes, se réunit au rythme visé d'une fois par an et en tant que de besoin en cas de projets d'évolution majeurs. Les réunions de ce dernier ont été interrompues par la crise sanitaire et le comité a été réuni le 4 mars 2025.</p> <p>Une réunion de concertation annuelle est organisée avec les enseignes de la grande consommation ainsi que des réunions bilatérales en cas de besoin. Les réunions annuelles permettent notamment de leur présenter l'avancée des travaux et l'utilisation de leurs données.</p>

	L'Insee entretient également des relations bilatérales avec d'autres organismes ou professionnels qui fournissent les données ou pour les enrichir.
Origine de la demande	<p>Le décret n° 47-834 du 13 mai 1947, dans son article 4, indique que l'Insee est chargé d'établir et de diffuser les principaux indices concernant la situation économique nationale.</p> <p>L'enquête « indice des prix à la consommation (IPC) » permet également de répondre au règlement européen n° 2016/792 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, complété par l'acte délégué 2024/3159 portant spécifiquement sur le changement de base.</p>
Place dans un dispositif statistique	La présente demande d'opportunité concerne l'enquête IPC servant à établir l'IPC et l'IPCH.
Extensions géographiques	L'IPC est calculé pour la France entière, la France métropolitaine, La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte.
Utilisateurs	<p>Les données IPC et IPCH sont utilisées à des fins nationales, européennes et internationales (FMI, OCDE). Les institutions nationales et européennes (gouvernement, Banque de France, Banque centrale européenne notamment) les utilisent pour l'analyse économique à court et à long terme ainsi que pour les décisions de politique économique et sociale.</p> <p>Les comptes nationaux utilisent les données pour déflater la consommation des ménages à un niveau détaillé. Elles sont aussi utilisées par d'autres producteurs statistiques.</p> <p>L'IPC participe au calcul de la revalorisation du SMIC, des retraites, des loyers (intermédiaire de calcul de l'indice de référence des loyers), de minima sociaux. Il sert à l'indexation de nombreux contrats privés, conventions collectives, prestations familiales, pensions alimentaires notamment.</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	La collecte réalisée sur le terrain par les enquêteurs ou par Internet par les enquêteurs et équipes prix de l'Insee est répartie sur les jours ouvrés de quatre semaines de collecte mensuelle. La collecte des données de caisse suit le même calendrier, tandis que les autres collectes sont majoritairement réalisées sur le mois civil.
Mode de collecte	<p>L'IPC est produit à partir de différents types de collectes de données effectuées chaque mois :</p> <p>(i) la collecte terrain : elle est réalisée par les enquêteurs des directions régionales de l'Insee dans différents points de vente physiques de France métropolitaine et des DOM. Les enquêteurs collectent dans les différents points de vente des prix constituant environ 40 % de l'IPC, via une tablette électronique, sur une période de quatre semaines</p>

	<p>(ii) la collecte Internet : elle est effectuée par des enquêteurs et des agents des directions régionales, par le pôle prix de Bordeaux, à la direction générale ou par des partenaires institutionnels ou leurs sous-traitants (prix des télécommunications et du transport aérien). Ces collectes peuvent être manuelles ou assistées par robots (web scraping) comme pour les prix de la SNCF</p> <p>(iii) la collecte des données privées : les enseignes de la grande distribution transmettent l'ensemble des données quotidiennes (quantité, prix et chiffres d'affaires) relatives à la vente d'un article dans un point de vente pour les super et hypermarchés. Un marché public permet également de disposer des prix de ventes des médicaments dans 14 000 pharmacies</p> <p>(iv) l'IPC utilise également des données administratives lorsque celles-ci sont disponibles suffisamment rapidement (données sur les services de santé, les carburants...)</p> <p>(v) la collecte par courrier électronique : de façon résiduelle pour certains produits pour lesquels il est plus aisé de collecter l'information par courrier (tarifs de l'eau par exemple)</p> <p>(vi) le téléphone est utilisé pour relever les tarifs de certains services.</p> <p>L'évolution des loyers est mesurée grâce à l'enquête nationale Loyers et Charges (https://www.cnis.fr/enquetes/loyers-et-charges-lc-enquete-nationale-2025t030ec/) et à l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux (https://www.cnis.fr/enquetes/loyers-aupres-des-bailleurs-sociaux-e-lbs-enquete-sur-les-2025t003ec/) utilisées.</p>
Comitologie	<p>Les évolutions méthodologiques d'ampleur (changement de base, utilisation des données de caisse) sont pilotées par des comités de pilotage spécifiques réunissant des représentants des différents services de l'Insee impliqués (régionaux, informatiques, méthodologie, etc.).</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>Pour la collecte de terrain, la contrainte est très faible car la collecte est faite directement par les enquêteurs de l'Insee, le plus souvent à partir des prix indiqués sur les étiquettes relatives aux produits exposés dans le point de vente ou sur le site Internet. Il peut toutefois être nécessaire pour le responsable du point de vente de répondre à des questions complémentaires sur les produits ou services et leurs prix, notamment si le produit est manquant ou lorsque le prix n'est pas directement visible (cas de devis pour certains services notamment).</p> <p>En ce qui concerne les fichiers transmis par les enseignes (données de caisse) et les pharmacies, il n'y a pas de contraintes significatives pour les entreprises puisque les données existent déjà dans le système d'information des entreprises et sont transmises à des sociétés d'études qui les transfèrent à l'Insee. Les entreprises peuvent également choisir de transmettre directement leurs données à l'Insee.</p>
Coût de l'enquête	<p>24,6 millions d'euros en 2023, coût complet intégrant le coût des fonctions supports et transverses (gestion administrative, immobilier, informatique, etc.)</p>

Organisme collecteur	La collecte des prix est réalisée par des agents de l'Insee. Pour des indices spécifiques (télécommunications, transport aérien, services de santé), elle peut être réalisée par d'autres organismes (l'Arcep, la DGAC, la Cnam).
Plan de sondage	<p>Il n'existe pas de base de sondage retraçant l'ensemble de la consommation des ménages par article et par point de vente.</p> <p>En l'absence de base de sondage, la consommation est tout d'abord décomposée par types de produits : un échantillon est construit à partir de familles de produits, appelées « variétés » (pour la France métropolitaine, l'échantillon 2025 compte près de 1 300 variétés complétées par près de 600 variétés issues des données de caisse pour les DROM l'échantillon comprend entre environ 340 variétés pour Mayotte et 800 pour La Réunion). Les variétés sont choisies par l'Insee pour tenir compte de l'hétérogénéité des biens et services composant les différents postes de consommation des ménages tels que définis à partir de la nomenclature de fonctions de consommation Coicop 2018 dont la déclinaison harmonisée au niveau européen (dite « eCoicopV2 ») est la nomenclature de production et de diffusion conformément à la réglementation européenne à partir de janvier 2026. Le choix de ces variétés repose sur les données de la comptabilité nationale, de l'enquête Budget des familles et de toutes autres sources. L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, pour introduire des produits nouveaux ou a contrario ne plus suivre les prix de produits dont la consommation tend à décliner voire disparaître.</p> <p>Le plan de sondage diffère ensuite selon le type de produits et selon l'information dont on dispose. Pour les relevés effectués par les enquêteurs dans des points de vente physiques (140 000 prix chaque mois y compris DROM), l'échantillon est issu pour la France métropolitaine d'un sondage à deux degrés :</p> <p>(i) Les 99 unités urbaines de la base 2015 ont été sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire stratifié sur la situation géographique et la taille des agglomérations. Au sein de celles-ci, certaines ont été fermées à la collecte pour la base 2025 après expertise du tissu commercial afin de rendre la collecte pérenne. Le nombre d'agglomérations de la base 2025 est de 87. Cette baisse du nombre d'agglomérations est à apprécier en parallèle de l'introduction passée des données de caisse et de la montée en charge de la collecte sur Internet afin de garantir l'efficacité des différentes collectes ;</p> <p>(ii) les produits dont le prix sera relevé et les points de vente enquêtés sont choisis selon une méthode de quotas, en demandant aux enquêteurs d'effectuer dans chaque agglomération un nombre donné de relevés par « forme de vente » (supermarché, magasin spécialisé, petit magasin traditionnel, etc.).</p> <p>Pour les relevés issus d'Internet, des informations sur les parts de marché des différents opérateurs ou les produits les plus consommés (statistiques sur les trajets par exemple pour les services de transports, statistiques sur les profils de consommateurs pour les télécommunications, l'énergie, les assurances...) peuvent parfois être mobilisées. En l'absence d'information, le choix des produits est effectué par l'enquêteur et les relevés sont équi-pondérés.</p>

	Enfin, pour les produits suivis par des données de transaction ou les données de caisse, on dispose d'une base de sondage puisque les quantités précises consommées sont connues par article et point de vente. Dans le cas des données de caisse de la grande distribution alimentaire, l'exhaustivité des données est utilisée.
Taille de l'échantillon	Chaque mois, sont suivis 140 000 prix relevés sur le terrain, 500 000 prix collectés sur Internet (5 000 relevés manuels avec une cible de 10 000 après la montée en charge ; reste des relevés par moissonnage), environ 80 millions de produits*point de vente suivis par les données de caisse.

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Certains indices des sous-champs sont produits en partenariat (DGAC pour les transports aériens, Arcep pour les services de télécommunication, Cnam pour les services de santé).
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Les Informations Rapides bi-mensuels sur l'IPC présentent les principaux résultats nationaux avec un commentaire. Les résultats des DROM sont présentés dans la collection Insee Flash des directions interrégionales de l'Insee outre-mer. Ces publications sont mensuelles.</p> <p>L'indice définitif d'un mois donné est publié autour du 15 du mois suivant.</p> <p>Une estimation provisoire est diffusée depuis janvier 2016 à la fin de chaque mois.</p> <p>Les données concernant les moyennes annuelles d'indices paraissent en janvier de l'année (n+1).</p> <p>L'ensemble des séries sont mises à disposition et actualisées sur insee.fr.</p>